

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2023

DELIBERATION N°2023.00004

**AIDE AUX COMMERCEs DE PROXIMITE EN QPV - DOSSIER AMBRE INSTITUT
- LE CHAMBON FEUGEROLLES (QVA CENTRE-VILLE)**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 53

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD,
M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230125-D20230000410

Date de mise en ligne : 06 février 2023

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Kamel BOUCHOU, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Yves MORAND, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance : M. Charles DALLARA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2023

AIDE AUX COMMERCE DE PROXIMITE EN QPV - DOSSIER AMBRE INSTITUT - LE CHAMBON FEUGEROLLES (QVA CENTRE-VILLE)

Le Conseil Métropolitain du 03 octobre 2019 a délibéré sur la mise en place d'un cofinancement du dispositif régional d'aides directes aux petites entreprises de l'artisanat, du commerce et des services avec point de vente dans les quartiers prioritaires du contrat de ville de la Métropole.

Ce dispositif est destiné à aider l'installation ou le développement des petites entreprises du commerce de proximité et de l'artisanat avec un point de vente accessible au public. Il avait été mis en place depuis 2018 en direction des 27 communes rurales de moins de 2 000 habitants de la Métropole.

Le taux d'intervention de la Métropole proposé est de 20 % des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 € HT soit un montant maximum de subvention de 10 000 €. Afin de soutenir des projets pérennes et de renforcer l'effet levier de l'aide apportée, un montant de dépenses éligibles minimum de 5 000 € HT a été défini. Les dépenses d'investissements éligibles sont celles liées à l'installation, au développement et à la rénovation du point de vente (rénovation des vitrines, sécurisation du local, économies d'énergies...).

L'entreprise «AMBRE INSTITUT» située 1, rue François Patouillard au Chambon-Feugerolles (quartier QVA centre-ville) souhaite effectuer la rénovation de ses locaux et changer les meubles du magasin. A ce titre, elle a sollicité la Métropole pour un accompagnement financier.

Le montant prévisionnel éligible des travaux est de 14 887 € HT. Le montage financier prévisionnel du projet est le suivant :

- Saint-Etienne Métropole : 2 977 € ;
- autofinancement de l'entreprise : 11 910 €.

La subvention sera versée de la manière suivante :

- un acompte de 60 % dès le démarrage des travaux. Cet acompte pourra être versé sur présentation d'un devis signé « bon pour accord » avec lettre de l'entreprise stipulant la date de démarrage des travaux ;
- le solde de 40 % sur présentation des factures acquittées.

Saint-Etienne Métropole vérifiera l'emploi conforme de la subvention attribuée et exigera son remboursement total ou partiel si son utilisation se révèle différente de celle mentionnée dans la demande de subvention.

Dans l'hypothèse où le coût final serait inférieur au coût estimé, le versement de la subvention correspondrait au taux et au plafond de subvention déterminé initialement

appliqués sur la part éligible réelle hors taxes. Le défaut de tout ou partie des justificatifs demandés empêcherait le versement de l'aide.

Il est précisé que le bénéfice de l'aide est subordonné à la régularité de la situation de l'entreprise au regard de ses obligations fiscales, sociales et environnementales.

Les travaux d'aménagement du local ainsi que l'achat du matériel devront être réalisés dans un délai de 18 mois à compter de la date de notification de la subvention par Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'attribution d'une subvention au titre du dispositif «aide au développement du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente sur les quartiers prioritaires» à l'entreprise «AMBRE INSTITUT» située au Chambon-Feugerolles pour un montant plafond de 2 977 € ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20422 du budget «développement local» de l'exercice 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

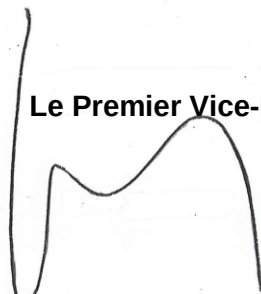
Pour extrait,

Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD